

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS - SMITRED OUEST D'ARMOR -

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 14 Septembre 2023 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 20 Septembre 2023 à 17 heures sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Procuration de M. Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération à M. Patrick MORCET, Délégué suppléant de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M.M. Éric ROBERT, Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté – Yvon LE BIANIC, Vice-Président, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté – Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

ASSISTAIENT:

Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération - Mme Sandrine ROUX, LANNION TREGOR Communauté - M.M. Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor - Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - Rémi HENRIONNET, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor - Franck LE NORMAND, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Magalie QUELENN, SMITRED Ouest d'Armor - David TERMET, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS:

M. Jean-Pierre DORKEL, Conseiller aux Décideurs Locaux, Trésorerie de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération Gervais EGAULT, Président de LANNION-TREGOR Communauté – Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED Ouest d'Armor, LANNION TREGOR Communauté - Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - François BOURIOT, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Claude LOZAC'H, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Pierre HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté -Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Mickaël THOMAS, LANNION-TREGOR Communauté – lérôme MASSÉ, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

<u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> : Mme Cécile BOETÉ.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

Le Président sollicite l'accord des membres présents pour soumettre à l'assemblée, le vote de deux nouvelles délibérations, non inscrites à l'ordre du jour et concernant une demande de subvention pour la réponse à l'appel à projets de CITEO sur l'adaptation des centres de tri aux nouveaux standards ainsi qu'une autre demande de subvention concernant une réponse à l'appel à projets de CITEO sur les performances et qualité du fibreux.

I - REALISATION D'UNE PLATEFORME D'ENTREPOSAGE MACHEFERS ET TRAVAUX DIVERS DE VRD SUR LE SITE DE PLUZUNET : TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ DIVERS DANS LES INSTALLATIONS ET EN EXTERIEUR - LANCEMENT DE CONSULTATION

Le Président expose que dans le cadre de la reconversion du hall mâchefers, il est nécessaire de réaliser de nouvelles installations électriques pour l'exploitation de la presse à balles en stationnaire. Ce marché prévoit également la rénovation de la ligne d'alimentation de l'atelier broyage encombrants ainsi que divers travaux de rénovation d'installations électriques et un relamping en LED de l'ensemble des projecteurs de façade du site.

C'est pourquoi, il propose de lancer une consultation en procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux électriques.

Cet exposé entendu, Le Bureau Permanent, Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition qui lui est faite.
- **D'AUTORISER** le lancement de ce marché sous la forme d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.
- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

II - <u>SECURITE INCENDIE</u> : <u>EXTENSION DU SYSTEME DE SURVEILLANCE INCENDIE</u> LANCEMENT DE CONSULTATION -

Le Président expose qu'il est nécessaire d'étendre la surveillance incendie aux nouvelles installations et également d'améliorer la surveillance incendie sur quelques zones à risques particuliers (presse à balles centre de tri, unité broyage encombrants, centre de transit).

C'est pourquoi, il propose de lancer une consultation en procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux d'extension de la surveillance incendie.

Cet exposé entendu, Le Bureau Permanent, Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition qui lui est faite.
- **D'AUTORISER** le lancement de ce marché sous la forme d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux d'extension de la surveillance incendie.
- D'AUTORISER le Président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

III - <u>ATTRIBUTION REALISATION D'UNE PLATEFORME D'ENTREPOSAGE MACHEFERS ET TRAVAUX DIVERS DE VRD SUR LE SITE DE PLUZUNET : TRAVAUX D'ELECTRICITE DIVERS DANS LES INSTALLATIONS ET EN EXTERIEUR-</u>

Le Président précise que par délibération de ce jour, il a été approuvé le lancement d'une consultation en procédure adaptée concernant les travaux d'électricité divers dans les installations et en extérieur de l'opération de réalisation d'une plateforme d'entreposage mâchefers et travaux divers de VRD sur le site de Pluzunet.

La Commission des marchés délégués au Bureau Permanent s'est réunie le 13 septembre 2023 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent réunie ce jour a décidé de retenir le classement suivant :

- 1 ETC
- 2 AM ELEC
- 3 SPIE INDUSTRIE

Cet exposé entendu,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent de ce jour,

Le Bureau Permanent.

Après en avoir DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le marché de « travaux d'électricité divers dans les installations et en extérieur de l'opération de réalisation d'une plateforme d'entreposage mâchefers et travaux divers de VRD sur le site de Pluzunet », **l'offre de la société ETC pour un montant de 115 000 € HT.**
- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

IV - <u>ATTRIBUTION DU MARCHE SECURITE INCENDIE: EXTENSION DU SYSTEME DE</u> SURVEILLANCE INCENDIE-

Le Président précise que par délibération de ce jour, il a été approuvé le lancement d'une consultation en procédure adaptée concernant l'extension du système de surveillance incendie.

La Commission des marchés délégués au Bureau Permanent s'est réunie le 13 septembre 2023 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent réunie ce jour a décidé de retenir le classement suivant :

- 1 CEGELEC
- 2 SPIE INDUSTRIE

Cet exposé entendu,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent de ce jour,

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité,

- DE RETENIR pour le marché de « l'extension du système de surveillance incendie », l'offre de la société CEGELEC pour un montant de 92 922.32 € HT.
- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

V - <u>ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE DE PIECES D'USURES ET PIECES D'ENTRETIEN COURANT DES MATERIELS SPECIFIQUES DE TRAITEMENT DE DECHETS VEGETAUX ET DU BOIS : LOTS N°4 A 8</u>

Le Président précise que par délibération du 13 Avril 2023, il avait été décidé le lancer une consultation sous la forme d'un accord cadre à bons de commande en appel d'offres ouvert alloti avec un seul opérateur économique, pour la fourniture de pièces d'usures et pièces d'entretien courant des matériels spécifiques de traitement de déchets végétaux et du bois.

Le Président rappelle que par décision de la commission d'appel d'offres du 21 juin 2023 les lots n°1, 2,3, 9 et 10 de l'opération ont été attribués et qu'il a été décidé le passage en procédure négociée pour les lots suivants de l'opération avec l'entreprise candidate :

- Lot n°4 : fournitures de pièces pour entretien courant pour broyeurs SR 5000 marque WILLIBALD et convoyeur overband sur châssis.
- Lot n°5 : fournitures de pièces pour entretien courant pour cribles MULTISTAR L3
- Lot n° 6 : fournitures de pièces pour entretien courant pour retourneur KOMPTECH X53
- Lot n°7 : fournitures de pièces pour entretien courant pour broyeur lent CRAMBO 5000D
- Lot n°8 : fournitures de pièces pour entretien courant pour broyeur SHARK EP 5500

Le Président indique que dans le cadre de la procédure négociée, une demande a été transmise à l'entreprise candidate.

La Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a retenu les candidats indiqués dans le tableau ci-après.

LOTS	ENTREPRISES	Sur la base d'un montant estimatif annuel déterminé en fonction d'une estimation annuelle de la quantité en € HT
Lot n°4: fournitures de pièces pour entretien courant pour broyeurs SR 5000 marque WILLIBALD et convoyeur overband sur châssis	HANTSCH	40 974.92 € HT
<u>Lot n°5</u> : fournitures de pièces pour entretien courant pour cribles MULTISTAR L3	HANTSCH	2 558.54 € HT
Lot n°6: fournitures de pièces pour entretien courant pour retourneur KOMPTECH X53	HANTSCH	65 292.37 € HT
<u>Lot n°7</u> : fournitures de pièces pour entretien courant pour broyeur lent CRAMBO 5000 D	HANTSCH	59 331.71 € HT
Lot n°8: fournitures de pièces pour entretien courant pour broyeur SHARK EP 5500	HANTSCH	7 705.68 € HT

Cet exposé entendu, Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour, Le Bureau Permanent, Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- DE RETENIR:

- Lot n°4: fournitures de pièces pour entretien courant pour broyeurs SR 5000 marque WILLIBALD et convoyeur overband sur châssis l'offre de la Société HANTSCH.
- Lot n°5 : fournitures de pièces pour entretien courant pour cribles MULTISTAR L3 l'offre de la **Société HANTSCH.**
- Lot n°6 : fournitures de pièces pour entretien courant pour retourneur KOMPTECH X53 l'offre de la **Société HANTSCH.**
- Lot n°7 : fournitures de pièces pour entretien courant pour broyeur lent CRAMBO 5000 D l'offre de la **Société HANTSCH.**
- Lot n°8 : fournitures de pièces pour entretien courant pour broyeur SHARK EP 5500 l'offre de la **Société HANTSCH.**
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

VI - <u>AVENANT N°1 AU MARCHE N° 2022.1.13 DE MISE EN CONFORMITE UVE A L'ARRETE</u> DU 20/09/2002 <u>MODIFIE TRAVAUX D'ELECTRICITE PROCESS UVE.</u>

Le Président expose que dans le cadre du marché relatif aux travaux d'électricité process UVE attribué à la Société INEO, des travaux complémentaires et des ajustements de prestations sont nécessaires. Concernant le stockage de soude, les travaux sont complétés par la remise en ordre du poste de dépotage de la soude, ainsi que des traçages de réseau. Concernant le réseau condensats HP, du fait de fournitures complémentaires d'instruments en redondance pour sécuriser et fiabiliser les installations, des câblages et cartes automates complémentaires ont été nécessaires, ainsi qu'un renforcement du réseau 24 VCC alimentant les automates. Il est aussi nécessaire d'ajouter une mesure de température avec enregistrement en continu sur le rejet liquide final du site.

Enfin, le délai de marché est prolongé de 3 mois, permettant de réaliser les raccordements en sécurité pendant l'arrêt technique des installations de l'UVE programmé au mois d'octobre, les nouvelles installations de réseau condensats ainsi que celles de mises à PH phases 2 étant prévues mises en service à l'issue de cet arrêt technique.

Le montant de ces prestations complémentaires est de 10 086 € HT, engendrant une plus-value de 9,71 % du marché de base et portant le montant de marché à 113 919 € HT.

Cet exposé entendu Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour, Le Bureau Permanent, Après en avoir DELIBERE, DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché tel qu'exposé ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

VII - TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS UVE : LOT N°3 BARDAGES - AVENANT N°1

Le Président expose que dans le cadre des travaux de rénovation de toiture du bâtiment UVE, il est nécessaire de procéder à un ajustement des prestations du lot n°3 Bardages avec l'entreprises PCB.

Suite à la coordination des travaux projetés, il a été proposé de mutualiser les échafaudages prévus sur une plus longue période afin de permettre à l'ensemble des entreprises de pouvoir travailler avec un maximum de sécurité. Il est proposé également de créer une protection sur une voute en polycarbonate contre les chutes d'objets afin de permettre au personnel de travailler en dessous en toute sécurité. La redéfinition des prestations a pour conséquence de revoir la proposition financière de la société PCB du lot n°3 comme suit :

- Travaux supplémentaires à la charge du Lot 3 : 14 950,00 € H.T

o Montant total HT du marché de base : 224 396,48 € H.T

o Présent avenant n°1 : + 14 950,00 € H.T

Cet ajustement représente un montant total de cet avenant de 14 950,00 € HT portant le montant de ce marché à 239 346,48 € HT soit une plus-value de 6,66 %du montant du marché de base.

Cet exposé entendu, Après lecture de l'avenant n°1, Vu l'avis favorable émis par la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent, Le Bureau Permanent,

Après en avoir DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché avec la société PCB tel qu'exposé ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

VIII - MARCHE DE FOURNITURE DE PIECES D'USURES ET PIECES D'ENTRETIEN COURANT DES MATERIELS SPECIFIQUES DE TRAITEMENT DE DECHETS VEGETAUX ET DU BOIS (A.O.O. 2019.1.1): AVENANT DE PROLONGATION DES DELAIS DES LOTS N°5 A N°8 - ANNULATION DELIBERATION DU 21 JUIN 2023

Le Président propose d'annuler la délibération **ci-dessous** du 21 juin 2023 en raison de l'impossibilité de prolonger le délai de ces marchés au-delà de leur durée actuelle.

« Extrait délibération du 21 juin 2023 à annuler

Le Président précise que dans le cadre du marché de fourniture de pièces d'usures et pièces d'entretien courant des matériels spécifiques de traitement de déchets végétaux et du bois. il v a lieu de prolonger les délais d'exécution des lots suivants :

- Lot n°5 : fournitures de pièces pour entretien courant pour broyeurs SR 5000 marque WILLIBALD et convoyeur over band sur châssis.
- Lot n°6 : fournitures de pièces pour entretien courant pour cribles MULTISTAR L3
- Lot n°7 : fournitures de pièces pour entretien courant pour retourneurs TBU 3P et retourneur KOMPTECH X53
- Lot n°8 : fournitures de pièces pour entretien courant pour broyeur lent CRAMBO 5000 D.

Le Président indique que l'échéance de ces lots est au 7 août 2023 et propose de prolonger le délai de ces lots jusqu'au 15 septembre 2023. »

Cet exposé entendu Le Bureau permanent Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition qui lui est faite.
- **D'AUTORISER** le Président à annuler la délibération citée en objet.

IX - <u>INDEMNISATION DES CONGES PAYES POUR UN AGENT MUTE VERS UNE AUTRE</u> COLLECTIVITE

Le Président expose qu'un agent du SMITRED Ouest d'Armor va quitter la collectivité par le biais d'une mutation. Compte tenu de sa nouvelle prise de poste à compter du 1^{er} Octobre 2023, cet agent n'a pas pu prendre l'intégralité de ses congés annuels du fait de la période estivale.

Le Président précise que le calcul du montant de l'indemnisation de ses jours de congés payés restant se fera sur le montant de l'indemnisation forfaitaire prévu pour l'indemnisation des jours CET en fonction de la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent, soit 90 euros par jour pour la catégorie B.

L'agent dispose de 5 jours plafonnés pour l'année 2023.

Cet exposé entendu, Le Bureau Permanent, Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le paiement exceptionnel des congés payés à cet agent suite à sa mutation.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer tous les documents afférents au versement de cette somme.
- **DE PRENDRE ACTE** du montant à verser en conséquence soit la somme de 450 €.

X - <u>CONVENTION FINANCIERE DE REPRISE DU COMPTE EPARGNE TEMPS DANS LE</u> CADRE DE LA MUTATION D'UN AGENT VERS UNE AUTRE COLLECTIVITE

Le Président expose qu'un agent du SMITRED Ouest d'Armor va quitter la collectivité par le biais d'une mutation à compter du 1^{er} Octobre 2023. Cet agent dispose d'un Compte Épargne Temps de 60 jours au sein du SMITRED Ouest d'Armor.

Compte tenu de sa nouvelle prise de poste à compter du 1^{er} Octobre 2023, cet agent n'a pas pu épuiser ces jours épargnés sur son Compte Épargne Temps, le Président propose d'établir une convention financière de reprise du Compte Épargne Temps entre le SMITRED Ouest d'Armor et la Commune de Ploumagoar.

Le Président précise que le calcul du montant de l'indemnisation de ses jours épargnés sur son Compte Épargne Temps se fera sur le montant de l'indemnisation forfaitaire prévu pour l'indemnisation des jours CET en fonction de la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent, soit 90 euros par jour pour la catégorie B.

Cet exposé entendu, Le Bureau Permanent, Après en avoir DELIBERE, DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la convention financière de reprise du Compte Épargne Temps entre le SMITRED Ouest d'Armor et la Mairie de PLOUMAGOAR.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.
- **DE PRENDRE ACTE** du montant à verser en conséquence soit la somme de 5 400 €.

XI - ANNULATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION DES AMBASSADEURS DU TRI SUR LE TERRITOIRE DU SMITRED OUEST D'ARMOR AVEC GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION, LANNION-TREGOR COMMUNAUTE ET L'ILE DE BREHAT : ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 08 MARS 2023.

Le Président expose qu'il y a lieu d'annuler les conventions ayant pour objet de définir les modalités d'intervention des ambassadeurs du tri sur le territoire de Valorys

avec nos adhérents à compter du 1^{er} Janvier 2023 en raison d'une restructuration du service communication et par conséquence des missions des ambassadeurs du tri.

En conséquence, le Président propose que la délibération du Bureau Permanent en date du 08 Mars 2023 soit annulée.

Cet exposé entendu, Le Bureau Permanent, Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.
- **D'APPROUVER** l'annulation de la délibération portant sur les conventions d'intervention des ambassadeurs de prévention sur le territoire du SMITRED Ouest d'Armor.

XII - <u>ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 21 NOVEMBRE 2022- CONTRAT</u> TRAITEMENT DES VEGETAUX SOTRAVAL

Le Président expose que SOTRAVAL s'était rapproché du SMITRED Ouest d'Armor fin 2022 dans le cadre du traitement des végétaux qu'il broie sur les déchèteries de son territoire. En effet, SOTRAVAL ne disposait pas, en permanence, des capacités nécessaires au traitement par compostage de ces broyats.

A ce titre, SOTRAVAL souhaitait pouvoir faire traiter, par le SMITRED, du broyat de végétaux sur la plateforme de Plourivo, à défaut sur celle de Pleumeur-Bodou. Un contrat de traitement par compostage de végétaux broyés avait donc été envisagé et une délibération en ce sens avait été prise le 21 novembre 2022 par le Bureau Permanent du SMITRED.

Cependant le Président explique que depuis SOTRAVAL a augmenté ses capacités de traitement des végétaux et n'a donc plus besoin que le SMITRED assure le traitement d'une partie de son gisement de végétaux.

En conséquence, le Président propose que la délibération du 21 novembre 2022 portant sur ce projet de contrat soit annulée.

Cet exposé entendu, Après lecture du contrat, Le Bureau Permanent, Après en avoir DELIBERE, DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition ci-dessus.
- **D'APPROUVER** l'annulation de la délibération portant sur le contrat SMITRED-SOTRAVAL broyats de végétaux du 21 novembre 2022.

XIII - CONTRAT DE REPRISE DU GROS DE MAGASIN - CMP

Le Président expose qu'au cours du 1^{er} trimestre 2023, les prix de reprise du gros de magasin (sorte papetière 1.02) ont chutés pour s'établir auprès de tous nos repreneurs à 0€/t, et que des difficultés d'écoulement, face à la fermeture de certains marchés, ont continuées et se sont accentuées. Certains de nos repreneurs n'ont plus eu de solutions à nous proposer pour la reprise de ce matériau.

Face à ce constat, il a été nécessaire de prospecter de nouveaux acheteurs. La société Compagnie des Matières Premières (CMP) nous a fait une proposition de reprise à prix positif et s'est chargé d'évacuer une partie des tonnes qui ne trouvaient pas d'exutoires, et ce dès le mois d'avril 2023.

Ce repreneur s'est révélé être fiable en assurant le départ de tous les lots qui lui ont été confiés jusqu'ici, dans un contexte pourtant défavorable. C'est pourquoi, afin de régulariser et pérenniser cette collaboration, le Président souhaite qu'un contrat de reprise soit signé avec la société CMP.

Ce contrat, avec une date de prise d'effet au 1^{er} avril 2023 est d'une durée de trois ans et reprend les modalités techniques, administratives et financières de la reprise de notre gros de magasin par la société CMP.

Cet exposé entendu, Le Bureau Permanent, Après lecture du contrat de reprise, Après en avoir DELIBERE, DÉCIDE, à l'unanimité,

- -D'APPROUVER la proposition qui lui est faite,
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce contrat

XIV - AVENANT N°1 AU CONTRAT HUHTAMAKI 2022-2026 - PAPIERS TRIES

Le Président expose qu'à la suite d'une consultation effectuée début 2022, HUHTAMAKI est notre repreneur de papiers graphiques de sorte 1.11 (JRM) depuis le 1^{er} avril 2022.

Le Président explique que depuis la signature du contrat de reprise de ces papiers graphiques, les conditions financières Européennes du marché du papier ont évolué à la baisse, comparées aux conditions initiales obtenues lors de la consultation. Un décalage s'est notamment créé entre les prix de reprise sur le territoire Français comparé aux prix de reprise aux Pays-Bas et en Allemagne. Notre repreneur, HUHTAMAKI, nous a alerté sur cette situation dès fin aout. Cette situation l'affectant directement, il demande au SMITRED d'en tenir compte et de revoir le prix de reprise du papier en conséquence.

Le Président indique que HUHTAMAKI nous a proposé une baisse du prix de reprise au mois de septembre par rapport au mois d'aout de 40 € HT/t, en dehors de

l'application de l'indice COPACEL, mercuriale Française utilisée pour déterminer l'évolution du prix de reprise des papiers concernés par ce contrat.

Le Président propose d'accepter cette baisse du prix de reprise et de la consigner par voie d'avenant. A la suite de cet avenant, une réflexion doit être menée sur l'avenir de ce contrat, une nouvelle consultation pouvant être envisagée dans les prochains mois.

Cet exposé entendu, Le Bureau Permanent, Après en avoir DELIBERE, DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER les propositions qui lui sont faites.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer l'avenant n°1 au contrat de vente des matières premières secondaires issues du tri des déchets ménagers et assimilés Papiers Triés (sorte 1.11).

XV - CONVENTION DE PARTENARIAT FLUX PETITS ALUMINIUMS ET SOUPLES

Le Président expose qu'à la suite des travaux d'optimisation du centre de tri en 2017, qui ont permis notamment la mise en place du tri des aluminiums légers type capsules de café ou gourdes de compote, le SMITRED a signé des conventions successives avec le Fonds de Dotations pour le Recyclage des Petits Aluminiums puis avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (ARCA). ARCA reverse 300 euros par tonne de petits aluminiums triés, en sus des soutiens CITEO sur le recyclage de l'aluminium.

Le Président indique que la dernière convention signée avec ARCA est échue depuis le 31 décembre 2022. Il convient donc, afin de pouvoir continuer de percevoir les soutiens au tri et au recyclage de ces petits aluminiums, de signer une nouvelle convention.

La convention proposée par ARCA entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et est conclue jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Président propose de signer cette convention.

Cet exposé entendu, Le Bureau Permanent, Après en avoir DELIBERE, DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer la convention de partenariat « FLUX PETITS ALUMINIUMS ET SOUPLES DU STANDARD ALUMINIUM ISSU DE COLLECTE SEPAREE »

XVI - <u>ASSURANCE - REMBOURSEMENT DE SINISTRE BARRIERE PIETONNE DU CENTRE</u> DE TRI

Le Président expose que la barrière piétonne du centre de tri pour l'accès au service DASRI a été endommagée le 06 Février 2023, l'assurance propose un remboursement d'un montant global de 2 479.00 € correspondant au montant du devis des travaux.

Cet exposé entendu, Le Bureau Permanent, Après en avoir DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité,

- D'ACCEPTER le remboursement proposé,
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer tous les documents afférents à ce dossier et à procéder à l'encaissement proposé.

XVII - CESSION D'UN RETOURNEUR D'ANDAIN DU SMITRED OUEST D'ARMOR

Le Président expose qu'il avait été décidé de procéder à la cession d'un retourneur d'andains par délibération du 14 Avril 2021 et rappelle que la compétence concernant l'aliénation des biens de la collectivité dépend du montant de cession de ceux-ci, et qu'il s'agit de la compétence du Président jusqu'à 4 600 €.

Le Président précise qu'il s'agit d'un retourneur d'andains datant de 2007 ne fonctionnant pas et vendu en l'état pour pièces.

Ce matériel a fait l'objet de vente sur le site AGORASTORE. A l'issue de cette vente, l'offre la mieux-disante est de 600 €.

Le Président propose de céder ce bien, sous réserve du paiement par l'acquéreur à la Société DMCAR, au prix de 600 € pour le retourneur d'andain.

Cet exposé entendu, Le Bureau permanent, Après en avoir DELIBERE, DÉCIDE, à l'unanimité,

- DE PRENDRE ACTE de la décision tel qu'exposée ci-dessus.

XVIII - <u>REPONSE APPEL A PROJETS CITEO SUR LES PERFORMANCES ET QUALITE</u> FIBREUX - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Le Président propose de répondre à l'appel à projets CITEO sur les performances et qualité des fibreux.

Le Président explique qu'avec la fermeture prochaine de l'unité de compostage des ordures ménagères de Pleumeur-Bodou, le flux fibreux issu des refus ne pourra plus y

être traité et que cela implique d'améliorer la ligne de tri fibreux ; que d'autres actions pourraient être envisagées, telle que la possibilité de moduler la production entre les qualités 1.02 (Gros de magasin) et 1.11 (papier à désencrer).

Cet exposé entendu, Le Bureau Permanent, Après en avoir DELIBERE, DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition qui lui est faite.
- D'AUTORISER le Président à répondre à l'appel à projets CITEO.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

IXX - <u>REPONSE APPEL A PROJETS CITEO SUR L'ADAPTATION DES CENTRES DE TRI AUX</u> NOUVEAUX STANDARD - <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIERE</u>

Le Président propose de répondre à l'appel à projets CITEO sur l'adaptation des centres de tri aux nouveaux standards afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière pour la mise en place du flux développement sur le centre de tri VALORYS selon le nouveau standard CITEO, à savoir une réorganisation du tri des résines pour la production des flux suivants :

- PET clair Bouteilles et flacons
- PEHD
- PP
- Flux développement rigides avec PS, PET foncé et opaques + toutes les barquettes et rigides multicouches avec <u>passage en cabine</u>
- Flux dev souples avec films PE et PP

Le Président explique que le flux développement sera repris par CITEO et envoyé vers des centres de surtri déployés au niveau national, l'objectif étant l'atteinte de qualités matières adaptées pour les recycleurs sur l'ensemble des résines du flux développement, ce qui ne pouvait être généralisé dans les centres de tri actuels.

Le Président précise qu'il s'agit d'une obligation réglementaire issue de l'arrêté ministériel du 15 mars 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers et que cette réorganisation du tri doit être mise en place pour la fin de l'année 2025 au plus tard.

Cet exposé entendu, Le Bureau Permanent, Après en avoir DELIBERE, DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition qui lui est faite.

- D'AUTORISER le Président à répondre à l'appel à projets CITEO.
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

XX - LISTE DES PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS PASSES PAR DELEGATION

La liste des procédures adaptées et avenants passés par délégation est remise aux membres présents.

XXI - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 20.

S.M.I.T.R.E D. Le Président Éric ROBERT

VALORYS
Site de Quelven
22140 PLUZUNET
7él. 02 96 54 85 10

OUEST D'ARMOR

PASSES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU PRESIDENT PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS DU 22 JUIN AU 20 SEPTEMBRE 2023

		¥

PROCEDI	PROCEDURES ADAPTEES AVEC ANNONCES	NONCES	
DU 2;	DU 22 JUIN AU 20 SEPTEMBRE 2023	2023	
Opérations	Entreprise retenue	Montant H.T.	Date de signature du marché
Fourniture des pièces, entretien, réparation maintenance des équipements de l'unité de traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI). Lot 1 : banaliseur autoclave et chaudière de marque ECODAS	MONTANIER 49650 ALLONES	Montant estimatif annuel 30 984, 40 € H.T.	23 juin 2023
Lot 2 : équipements de lavage de marque OPTIMUM	MONTANIER 49650 ALLONES	Montant estimatif annuel 2 349, 54 € H.T.	3 juillet 2023
Lot 3 : Equipements de pesée et de détection de la radioactivité de marque ADEMI PESAGE	Marché déclaré infructueux		
(Accord cadre mono-attributaire à bons de commandes sans montant minimum et selon les montants maximums suivants: Lot 1 : Montant maximum de 40 000 € H.T. Lot 2 : Montant maximum de 4 000 € H.T. Lot 3 : Montant maximum de 4 000 € H.T.			

		*

Fourniture de contenants DASRI	PROSERVE DASRI 94270 LE KREMLIN BICÊTRE	36 050, 00 € H.T.	23 juin 2023
Fourniture de sacs polyéthylène de grande capacité	TOUSSAC 4190 CAMBLONG	17 880, 00 € H.T. (pour la fourniture de 12 000 sacs)	27 juin 2023
Etude de faisabilité unité de déconditionnement / hygiénisation de biodéchets sur le site VALORYS de Pluzunet	S3D INGENIERIE 44262 NANTES CEDEX	Tranche ferme: 22 010 € H.T. Tranche optionnelle mission enregistrement: 19 720 € H.T. Tranche optionnelle régime de déclaration: 6 520 € H.T.	4 août 2023
Services d'impressions. Marché subséquent n°2 au lot n°2 : impressions sur autres matériaux	ROUDENN GRAFIK 22190 PLERIN	431,00 € H.T.	8 août 2023
Services d'impressions. Marché subséquent n°2 au Lot n°1 : impressions sur papiers, cartes et cartons	ROUDENN GRAFIK 22190 PLERIN	423, 00 € H.T.	8 août 2023

	DU 22 JUIN AU 20 SEI	AU 20 SEPTEMBRE 2023	
Opérations	Entreprise retenue	Montant H.T.	Date de signature
Mission de Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses pour le compte du SMITRED Ouest d'Armor	DACEO CONSEILS 32000 AUCH	1 760,00 € HT (montant estimatif annuel)	11 juillet 2023
(Accord cadre mono-attributaire à bons de commandes sans montant minimum annuel et selon le montant maximum annuel de 4 000 € H.T. d'une durée initiale d'un an renouvelable deux fois)			



Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets

Ensemble, construis on sur avenir propre

Etaient présents:

Secrétaire de séance :

Céil BOETE

TITULAIRES		Signatures
M. Eric ROBERT		
Président du SMITRED Ouest d'Armor		
Lannion-Trégor Communauté - Lannion		
M. Yvon LE BIANIC		and the
Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor		C.Marie
Guingamp Paimpol Agglomération - Runan		7
M. François PRIGENT		
Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor		COLD
Lannion-Trégor Communauté - Lanvellec		
Mme Cécile BOETÉ		
Vice-Présidente du SMITRED Ouest d'Armor		1
Guingamp Paimpol Agglomération - Bégard		fa
M. Hervé DELISLE		
Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor		
Lannion-Trégor Communauté – Langoat		
M. Pierre SALLIOU		
Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor		1
Guingamp Paimpol Agglomération - Pabu		
Mme Cécile AURIAC		41
Lannion-Trégor Communauté - Trémel		
M. Serge HENRY		# 1
Lannion-Trégor Communauté - Troguéry	2	House
M. Romuald COCADIN		7
Lannion-Trégor Communauté – Pluzunet		
M. Jacques MAINAGE		N ()
Lannion-Trégor Communauté - Trébeurden		Theres
M. Pierre TERRIEN		~ (
Lannion-Trégor Communauté – Pleumeur-Bodou		
M. Yannick TERRIEN		2
Lannion-Trégor Communauté – Pleumeur-Gautier		9
M. François BOURIOT		
Lannion-Trégor Communauté – Trélévern		



Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets

M. Jacques ROBIN Lannion-Trégor Communauté - Rospez	
M. Gérard QUILIN	
Lannion-Trégor Communauté – Plounévez-Moëdec	-
Mme Marie-Thérèse SCOLAN	
Guingamp Paimpol Agglomération – Pont Melvez	2d cust
Mme Peggy CORBEL	
Guingamp Paimpol Agglomération – Guingamp	
M. Franc TANGUY	
Guingamp Paimpol Agglomération – Squiffiec	
M. Michel LE CALVEZ	
Guingamp Paimpol Agglomération – Pléhédel	
M. François LE MARREC	1
Guingamp Paimpol Agglomération – Belle Isle En Terre	
M. Claude LOZAC'H	
Guingamp Paimpol Agglomération – Lohuec	RX arxi

SUPPLEANTS	Signatures
M. Pierre HUONNIC	
Lannion-Trégor Communauté – Plouguiel	
M. Yann KERGOAT	
Lannion-Trégor Communauté – Ploumilliau	
M. Gildas NICOLAS	
Lannion-Trégor Communauté – Ploubezre	
M. Renaud MERLE	N lan
Lannion-Trégor Communauté – La Roche-Jaudy	1
M. Claude LE GUYADER	
Guingamp Paimpol Agglomération – Plouëc-du-Trieux	
M. Yannick DUBOURG	
Guingamp Paimpol Agglomération -Plougonver	
Mme Inès GONSE	
Guingamp Paimpol Agglomération – Lanloup	

VALORYS Ensemble propre

SMITRED OUEST D'ARMOR

Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets

M. Sylvain GIRONDEAU

Guingamp Paimpol Agglomération - Grâces

M. Patrick MORCET

Guingamp Paimpol Agglomération - Callac

M. Bertrand HUONNIC

Lannion-Trégor Communauté – Plestin-Les-Grèves

Assistaient:

	Signatures
M. le Trésorier Principal de LANNION	
M. Vincent LE MEAUX	
Président de Guingamp Paimpol Agglomération	
M. Gervais EGAULT	
Président de Lannion-Trégor Communauté	
Mme Julie LE BIZEC	
Guingamp Paimpol Agglomération	
M. Jérôme MASSÉ	
Guingamp Paimpol Agglomération	Pai cus
Mme Sandrine ROUX	
Lannion-Trégor Communauté	330
M. Mickaël THOMAS	
Lannion-Trégor Communauté	
M. Dominique BARDINI	and
SMITRED Ouest d'Armor	Styl
Mme Morgane DEBLANGY	
SMITRED Ouest d'Armor	
M. Yann LACHIVER	4
SMITRED Ouest d'Armor	1911
Mme Magalie QUELENN	
SMITRED Ouest d'Armor	I ATT
Mme Valérie TROADEC	Thorst al
SMITRED Ouest d'Armor	Muchal



Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets

M. Franck LE NORMAND SMITRED Ouest d'Armor	Je Not
M. Rémi HENRIONNET SMITRED Ouest d'Armor	8.
M. David TERMET SMITRED Ouest d'Armor	
4	

		8	